

l'orientation qu'on devrait lui donner. Il est tout aussi important, à mon sens, que le nouvel organisme de réglementation se mette à l'œuvre le plus tôt possible.

Le nouvel organisme de réglementation devra examiner à fond toute la situation concernant l'avenir de la radiodiffusion canadienne et songer aux nouveaux principes directeurs à établir. En plus des questions soulevées par le député de Burnaby-Richmond, il est un domaine fort important dont devra s'occuper le nouvel organisme: la manière dont la télévision à antenne collective va s'adapter à l'ensemble de la radio-télévision.

Une des modifications les plus importantes apportées à la loi sur la radiodiffusion porte sur la TAC. Tous les intéressés devraient connaître aussitôt que possible les règles et les nouvelles lignes de conduite qu'établira le nouvel organisme. C'est de la plus haute importance pour une grande partie de la côte de la Colombie-Britannique et, en ce moment même, pour certains exploitants de ma circonscription, dans l'Île Vancouver.

Le secrétaire parlementaire n'ignore pas que la région côtière de la Colombie-Britannique et l'Île de Vancouver sont hérissées de montagnes qui gênent la réception de la télévision. Il faut maintenant des renseignements sur les extensions que projettent Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés au sens conventionnel, et sur le degré de liberté d'action dont jouiront les exploitants d'antennes collectives, surtout dans l'utilisation des longueurs de micro-ondes.

Les télédistributeurs ont exprimé leurs craintes quant à la possibilité d'être soumis à l'autorité du nouvel organisme. J'ai dit que cet organisme, en fonctionnant comme je le conçois, protégerait les exploitants de télévision à antenne collective, car, en vertu des dispositions de la loi, il doit les considérer comme partie intégrante de la radio-télévision dans tout le pays.

● (9.00 p.m.)

Je le répète, cela pourrait être très important et pratique pour nombre de collectivités isolées dans le pays qui ne peuvent jouir actuellement d'aucune forme d'émissions télévisées. A propos, j'espère aussi que le nouvel organisme, en élaborant sa politique d'ensemble, fera bien sentir à Radio-Canada l'importance d'apporter au moins un service élémentaire

[M. Barnett.]

de télévision aux régions du pays que ne dessert pas actuellement le réseau public de radio-télévision. Mentionnant de nouveau les trois quarts septentrionaux de l'île de Vancouver, qui ont été dépourvus pendant longtemps de tout service public de radio ou de télévision, je suis heureux de dire que l'an dernier, soit quelque 13 ou 14 ans après mes premières instances, le service de la radio a été fourni à nombre de ces collectivités. Cependant, il semble bien qu'elles ne soient pas près de bénéficier de la télévision.

Je pense que le conseil devrait mettre cette question au premier rang de ses préoccupations et que Radio-Canada devrait l'inscrire en tête de son prochain programme d'immobilisations. En étudiant les besoins en capitaux de Radio-Canada, vu, en particulier, le nouveau mandat que nous lui avons confié dans la nouvelle loi, le conseil devrait, je crois, reconnaître qu'il est important que Radio-Canada étende au moins un service de base en radio-télévision aux régions du Canada qui en sont actuellement dépourvues. J'espère que la nouvelle loi de la radiodiffusion sera promulguée bientôt et qu'un tel service sera parmi les choses dont on hâtera la réalisation. Je crois qu'il est important qu'on le fasse et qu'il n'y ait pas dédoublement des efforts et des dépenses entre le secteur de la TAC et le secteur de la radio-télévision ordinaire. J'espère que le secrétaire parlementaire ou le secrétaire d'État, si l'honorable représentante revient avant que soient adoptés ces crédits, nous dira quand le gouvernement entend mettre en vigueur la nouvelle loi de la radiodiffusion.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, j'écoutais tout à l'heure, avec un grand intérêt, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Il me faisait penser à un «hippy» de San Francisco, lançant des fleurs. Depuis deux ans, il se promène un peu partout en lançant des fleurs. Je crois que c'est un peu le rôle que joue le député de Trois-Rivières à la Chambre. Il garde le pot derrière les rideaux, et lorsqu'il a l'occasion de le lancer, il ne se gêne pas, surtout lorsque ceux qu'il vise sont absents. D'ailleurs, le député de Villeneuve (M. Caouette) en sait quelque chose, même s'il a reçu quelques fleurs ce soir.